

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2023-2028

du Cégep de Lévis

Mars 2024

Introduction

Le *Plan stratégique 2023-2028* du Cégep de Lévis a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 18 décembre 2023. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 21 décembre de la même année.

La Commission a évalué ce plan stratégique lors de sa réunion tenue le 14 mars 2024. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Elle fait état de ses conclusions dans le présent rapport.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Lévis couvre la période de 2023 à 2028.

La démarche d'élaboration du *Plan stratégique 2023-2028* s'est déroulée d'août 2022 à novembre 2023. Elle a débuté par l'évaluation des résultats du plan stratégique précédent, incluant le plan de la réussite. Le Cégep a ensuite réalisé une analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces avec la participation des équipes de chaque direction et service. Les membres du personnel, les étudiants et des représentants provenant notamment de milieux de stages, de la Ville de Lévis, d'entreprises et d'organismes de développement socioéconomique ont été invités à exprimer leur vision du Cégep. Enfin tous les membres du personnel ont été invités à commenter le plan avant son adoption par le conseil d'administration. Le plan s'articule autour de trois orientations dont la première constitue le plan de réussite. Ces orientations se déclinent en objectifs généraux et spécifiques, accompagnés d'indicateurs, de cibles et de résultats attendus. Le plan présente également la mission, la vision et les valeurs du Cégep, de même que la démarche d'élaboration suivie par le Cégep et les enjeux qui en ont émergé.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan est conforme à l'article 16.1 de la Loi. Il tient compte des orientations du plan stratégique du ministère de l'Enseignement supérieur et de la situation du Cégep. En plus de couvrir une période de plusieurs années, il comporte l'ensemble des objectifs poursuivis par le Cégep pour réaliser sa mission. De plus, il est disponible sur le site Web de l'établissement.

Toutefois, la Commission constate que le Cégep ne dispose pas, comme le prévoit l'article 16.2 de la Loi, d'un document expliquant le plan de réussite à l'intention des étudiants et des membres de son personnel. En conséquence,

la Commission recommande au Cégep d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite.

Conformément à l'article 17.0.2 de la Loi, le plan stratégique a été soumis à la Commission des études, pour les sections qui la concernent, avant d'être adopté par le conseil d'administration de l'établissement.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Dans son plan stratégique, incluant le plan de réussite, le Cégep présente une description des principales étapes qui ont été franchies pour élaborer le plan dont, entre autres, une analyse de son environnement interne et externe de même que plusieurs consultations menées auprès des membres de son personnel, des étudiants, de milieux de stages, d'acteurs du monde municipal, et enfin d'entreprises et d'organismes de développement socioéconomique. Il présente également les trois enjeux qui ont été retenus au terme de l'analyse de la situation et les constats qui ont mené à leur identification. Ces constats concernent, notamment, l'évolution des principaux indicateurs de réussite, les défis démographiques et de main-d'œuvre, le milieu de vie ainsi que l'accueil et l'intégration du personnel et des étudiants. Les constats permettent de comprendre les enjeux retenus par le Cégep ainsi que les choix stratégiques qui en découlent.

Les orientations

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend trois orientations : « Soutenir la réussite éducative », « Placer les personnes au cœur de nos actions » et « Positionner le Cégep de Lévis comme un acteur incontournable ». Les orientations sont en phase avec la mission et la vision du Cégep, de même qu'avec les enjeux identifiés.

Les objectifs stratégiques

Le plan stratégique comporte neuf objectifs stratégiques, nommés « objectifs généraux » par le Cégep, sous lesquels s'inscrivent plusieurs objectifs spécifiques. Tous les objectifs sont clairement énoncés et sont en lien avec les enjeux et les orientations. Chaque objectif spécifique est précisé par des actions et accompagné d'indicateurs pour lesquels des cibles sont établies. Enfin, le Cégep précise le ou les résultats attendus de la réalisation de chacun des objectifs spécifiques.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le plan stratégique indique les 70 actions retenues par le Cégep en vue de l'atteinte de ses objectifs. Pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ces actions, le Cégep prévoit un mécanisme annuel visant à les incorporer aux plans de travail des directions et services.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le Cégep prévoit que le suivi des résultats fasse l'objet d'un tableau de bord présenté au conseil d'administration et qu'il soit partie intégrante de son rapport annuel. Ce mécanisme

devrait permettre le suivi de l'atteinte des objectifs dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Par ailleurs, le Cégep prévoit que son plan de réussite sera révisé en tenant compte des résultats obtenus et des changements de l'environnement. Cependant, il n'indique ni la fréquence, ni les personnes ou les instances responsables de cette révision. De plus, ce mécanisme de révision ne couvre pas les autres orientations du plan stratégique. Pour ces raisons, la Commission **invite** le Cégep à préciser, dans son plan stratégique, le mécanisme visant à le réviser et le partage des responsabilités y étant associées.

Le plan de réussite

Le plan de réussite est intégré au plan stratégique par l'entremise de la première orientation « Soutenir la réussite éducative ». Les trois objectifs associés à cette orientation visent l'intégration harmonieuse des étudiants à la vie collégiale, une expérience éducative stimulante de même que l'accompagnement de l'étudiant dans son développement global en proposant un milieu de vie favorisant l'équité, la diversité et l'inclusion.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan stratégique 2023-2028*, incluant le plan de réussite, du Cégep de Lévis est **partiellement conforme** aux dispositions de la Loi. Elle recommande au Cégep d'élaborer et de rendre disponible aux étudiants et à son personnel un document expliquant son plan de réussite.

Par ailleurs, le plan stratégique **comprend les éléments essentiels susceptibles d'assurer l'efficacité**. La Commission invite le Cégep à préciser le mécanisme visant à réviser le plan stratégique et le partage des responsabilités y étant associées.

Le jugement et les avis émis dans ce rapport remplacent ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Sylvain Parent